

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2024/03/05/06

Date de convocation :

26/04/2024

Objet de la délibération :

**Remboursement achats
effectués par M. Le
Maire**

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Épeugney le

10/05/2024

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

26/04/2024

- que le nombre des
membres en exercice est de
13.

Le Maire



**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney
Séance du 3 mai 2024**

L'an deux mille vingt quatre

Le trois mai à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire.

Présents : M. Guillaume AYMONIN, M. Romuald
TAUVERON, M. Jean-Michel CLEMENT, M. Stéphane
LOGUIOT, M. William RUSTERHOLTZ, M. Éric
CLEMENT.

Absents excusés : Mme Sonia DESTAING, Mme Mégane
GAUTHIER, M. Gwenaël LE GALLO, M. Nicolas DEAU,
M. Guillaume CRETIN.

Procurations : Mme Mégane GAUTHIER à M. Romuald
TAUVERON, Mme Sonia DESTAING à M. Éric
CLEMENT, M. Guillaume CRETIN à Guillaume
AYMONIN.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Romuald TAUVERON,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour
remplir ses fonctions qu'elle a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur le Maire a réalisé deux achats pour la mairie :

Le 14 avril 2024, il a commandé des LED pour l'atelier
communal, dépensant 80,78€ sur le site LED24.

Le 26 avril 2024, il a acheté un tapis de bureau pour le
secrétariat, pour un montant de 93,70€ sur Amazon.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents
et représentés, le Conseil Municipal décide :

De rembourser Guillaume AYMONIN, Maire de la
commune, d'un montant total de 174.48€. Le montant sera
réparti comme suit :

80,78€ seront imputés au compte 6068 pour l'achat des
LED.

93,70€ seront imputés sur le compte 2183 pour le tapis de
bureau.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance
Romuald TAUVERON

